



LANORAIE

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées d'une partie du secteur de la municipalité ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire du second projet de règlement 1071-94-2026 modifiant le règlement de zonage 269-90 afin d'agrandir la zone C1-10 à même les zones R2-9 et R2-11

1. Objet du projet de règlement et demandes d'approbation référendaire

Suite à la séance de consultation publique du 11 août 2026, le conseil municipal a adopté le même jour le second projet de règlement 1071-94-2026 qui a pour objet de :

- Agrandir la zone commerciale C1-10 à même une partie des zones résidentielles R2-9 et R2-11;

Le projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones concernées et des zones contigües afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions du projet peuvent être obtenus, aux heures normales d'ouverture du bureau de la Municipalité.

Une copie du second projet de règlement numéro 1071-94-2026 peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande.

2. Description des zones :

Les zones visées et les zones contigües sont indiquées au tableau ci-après :

Zones visées	Zones contigües
C1-10, R2-9, R2-11	P1-1, P2-1, C1-9, R2-10, C1-7, C1-8, R2-7, R2-8

3. Que les plans illustrant chaque zone visée ou contiguë peuvent être consultés sur le site Web de la municipalité au www.lanoraie.ca.

4. Conditions de validité d'une demande

Que pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la Municipalité au plus tard le **5 octobre 2026 16 heures** ;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

5. Personnes intéressées

Qu'une personne intéressée, est toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplissait toutes les conditions suivantes le jour de l'adoption du second projet de règlement, soit le **11 août 2026** :

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- être soit :
 - domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande et domiciliée au Québec depuis au moins 6 mois;
 - ou**
 - être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande; l'inscription étant alors conditionnelle à la réception, par la municipalité, d'un écrit signé par le propriétaire ou l'occupant demandant cette inscription;
- Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom; l'inscription étant alors conditionnelle à la réception de ladite procuration par la municipalité;
- Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner par résolution, parmi ces membres, administrateurs et employés, une personne qui, le jour de l'adoption du second projet de règlement, soit le **11 août 2026**, était majeure, de citoyenneté canadienne et qui n'était pas en curatelle.

6. Absence de demandes

Que toutes les dispositions du second projet de règlement 1071-94-2026 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide de participation à un référendum seront réputées comme ayant été approuvées par les personnes habiles à voter et pourront être incluses dans un règlement qui entrera en vigueur conformément à la loi.

7. Consultation du projet de règlement

Qu'une copie du second projet de règlement peut être consultée sur le site Web de la municipalité au www.lanoraie.ca, ou en faire la demande par courriel à info@lanoraie.ca ou par téléphone au 450 887-1100 poste 3000 ou à l'hôtel de ville.

Donné à Lanoraie le 23 septembre 2026.



Mathieu Robillard Directeur général adjoint et greffier adjoint

Certificat de publication

Je soussigné, Mathieu Robillard, Directeur général adjoint et greffier adjoint, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant copies à l'église et à l'hôtel de ville et sur le site Web de la municipalité, le 23 septembre 2026 entre 14 h et 15 h.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 23 septembre 2026.



Mathieu Robillard Directeur général adjoint et greffier adjoint

